

Formation continue en vue de l'obtention du Brevet fédéral de diagnosticien(ne) d'automobiles

INFORMATION

Nouvelle dans sa conception, cette formation continue répond aux exigences actuelles de la branche de l'automobile

Les entreprises veulent pouvoir compter sur des personnes capables d'adapter constamment leurs connaissances et leur capacité, ainsi que de les mettre en œuvre.

La formation continue est le seul moyen de consolider ses compétences et d'atteindre ainsi ses objectifs.

Les diagnosticiens(nes) en automobiles sont des spécialistes à haute qualification technique tant en ce qui concerne la mécanique que dans les domaines électrique et électronique. Grâce à la formation supplémentaire acquise, ils peuvent assumer des fonctions de direction dans les garages. Ils établissent un diagnostic ciblé des véhicules et conseillent les clients avec compétence. Dans les garages relativement petits, ils effectuent eux-mêmes les réparations, alors que dans les entreprises plus grandes, ils donnent les instructions aux collaborateurs pour l'organisation du travail. Ils sont également habilités à former des apprentis.

Saisissez l'opportunité

Vous voulez investir dans votre avenir professionnel ?

Nous vous proposons une formation moderne

Le système de cours par domaine de compétence représente une orientation pédagogique moderne. Chaque module fait l'objet d'une évaluation finale dont la combinaison peut permettre l'obtention du brevet.

Notre engagement

La conception et l'adaptation constante des cours garantissent l'acquisition d'un savoir répondant aux besoins présents et futurs.

Afin d'atteindre ce but, l'UPSA Section Fribourg s'engage à :

- mandater des chargés de cours compétents, motivés et au bénéfice d'expérience pratique,
- mettre à disposition des locaux parfaitement adaptés,
- améliorer ce qui peut l'être,
- rendre l'acquisition des connaissances et compétences agréable.

Pré-requis

Pour être admis aux cours, il est indispensable d'avoir terminé avec succès un apprentissage de :

- mécatronicien(ne) en automobiles «véhicules légers» ou «véhicules utilitaires»
- mécanicien(ne) d'automobiles «véhicules légers» ou «véhicules lourds»
- électricien(ne) d'automobiles ou électricien-électronicien en véhicules
- mécanicien(ne) en machines agricoles
- mécanicien(ne) machines de chantier
- mécanicien(ne) en maintenance d'automobiles

et être en emploi dans la branche.

Brevet uniquement Condition

Pour obtenir le brevet, les candidats doivent justifier d'au moins deux ans de pratique après le CFC (3+2 ans pour le mécanicien de maintenance) et avoir réussi l'examen final interdisciplinaire et être en possession de l'attestation de formateur d'entreprise

Durée de la formation

La durée des études est de 3 ans (soit 7 domaines de compétence).

Cours modulaire Formation continue
Brevet Fédéral de diagnosticien(ne) d'automobiles

Début des cours Mardi 29 août 2017 (information)

Jours des cours Mardi de 19h30 à 21h30
 Samedi de 08h00 à 12h00
(pratique) Environ 7 jours de 08h00 à 16h30

Lieu des cours Centre professionnel cantonal à Fribourg

Programme 2017/2018	Z1	Electricité / Electronique examen à Berne : septembre 2018	120 heures
	Z3	Système d'assistance examen à Berne : septembre 2018	60 heures
Programme 2018/2019	Z2	Confort et sécurité examen à Berne : septembre 2019	90 heures
	Z4	Clientèles examen à Berne : printemps ou automne 2019	30 heures
	P1	Châssis véhicules légers examen final à Berne en 2020	60 heures
Programme 2019/2020	P2	Gestion moteur véhicules légers examen final à Berne en 2020	120 heures
	P3	Transmission véhicules légers examen final à Berne en 2020	70 heures

Remarque Pour option véhicules utilitaires
 N1 – N2 – N3 à Thoun
Pour option coordinateur d'atelier
 Romandie formation à Lausanne

Cours préparatoires pour mécanicien(ne) en maintenance conseillés

Finance Fr. 3'300.00 par année (payable avant les cours)

Débours :

Dès la 1^{ère} séance de chaque année, aucun remboursement n'est accordé au participant qui met fin à ses cours sans motif valable. Il est tenu de s'acquitter du montant total de la facture annuelle.
Si la décision de mettre fin aux cours intervient moins de 15 jours ouvrables avant le début des cours, le participant devra verser un montant de Fr. 100.00, frais administratifs occasionnés par l'ouverture de son dossier.

Renseignements

Responsables de l'organisation :
 Marthe Martin : tél. 079/ 436 81 38
 e-mail mmarthe@pwnet.ch

Inscription

Formulaire disponible au secrétariat, tél. 026 350 33 21